

# L'AURORE

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIII

MONTREAL, BAS-CANADA, JEUDI MATIN 23 MAI 1861.

No. 104.



### VAPEURS DEMANDES.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à

**SAMEDI, LE 1er JUIN, A MIDI.**

Pour délivrer l'Approvisionnement Annuel

### D'ARTICLES, &c.,

PHARES PROVINCIAUX, SITUÉS SUR LE ST. LAURENT ET LES MERS INTÉRIEURES

Au-dessus de Lachine, savoir :

**Lac St. Louis,**  
**Lac St. François,**  
**Rivière St. Laurent,**  
Entre  
**BROCKVILLE ET KINGSTON,**  
ET  
**Lac Ontario,**  
**Lac Erie, Lac Huron,**  
Et la Rivière Georgienne,  
A PEU PRES 50 STATIONS.

L'approvisionnement consistera d'à peu près 140 quarts d'huile et à peu près 36 tonnes d'autres articles. L'assistance de l'équipage du vaisseau sera requise pour livrer les articles et aussi pour vider l'huile des quarts dans les cuvettes des Phares.

Un requerra de l'accommodation à bord du vaisseau pour les personnes de ce département qui sont chargées de livrer les approvisionnements ; et aussi pour un ingénieur, pour un ou plusieurs assistants, qui auront le pouvoir de recevoir et faire usage du vaisseau pour certains devoirs spéciaux.

Le vaisseau devra être prêt à recevoir les approvisionnements à Montréal LUNDI, le HUIT JUILLET prochain, et les approvisionnements devront être livrés aux stations respectives avec le moins de délai possible. On permettra au vaisseau de porter d'autres frets, pourvu qu'ils n'empêchent pas la livraison des approvisionnements ou les devoirs spéciaux assignés aux ingénieurs.

Les soumissions devront être adressées au sousigné et endosées « SOUMISSIONS POUR LIVERER LES APPROVISIONNEMENTS DES PHARES », et donner en tête la somme pour la due exécution du service nécessaire aux Phares, et le taux par jour additionnel pour le temps que le vaisseau sera retenu pour l'usage spécial de l'ingénieur.

T. TRUDEAU,  
Secrétaire.  
Département des Travaux Publics,  
Québec, 13 mai 1861.—si 16 mai

### VENTE

#### Par Autorité de Justice.

SERONT VENDUS à la porte de l'église de la paroisse de Longueuil, MARDI, le QUATRE J U I N prochain, à DIX heures de l'avant-midi, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la Succession de feu SUZANNE BENOIT, de son vivant épouse de SIEUR Louis David.

- UNE TERRE située dans la dite paroisse de Longueuil, dans la seigneurie de Laprairie, contenant deux arpents et huit perches de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant par devant au Fleuve St. Laurent, par derrière au chemin de la Côte Laprairie, d'un côté à William Smith, représentant James Watt et de l'autre côté à la terre ci-après désignée ; avec une maison en pierre, une grange et autres bâtiments dessus construits.
- UNE AUTRE TERRE située au même lieu, contenant trois arpents et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant par devant au Fleuve St. Laurent, par derrière au chemin de la Côte Laprairie, d'un côté aux représentants de feu Pierre Mercille et de l'autre côté à la terre ci-dessus désignée ; avec une maison en pierre, deux granges et autres bâtiments dessus construits.

Les conditions de la vente sont connues lors d'icelle, ou avant en s'adressant au Notaire Soussigné, en son Etude, au village de Longueuil, N. MIGNAULT, N. P.

Longueuil, 11 mai 1861.—14—14

### MEUBLES ENFERORNES

QUALITÉ EN FER, CHAÎNES DE PASSAGE ET PORTE PORTÉ MIRROR DE CHEMINÉE GRILLES DE CHEMINÉE PORTE FLEURS PANNIERS, CRACHOIRS BALUSTRADE EN FER

### POELES DE CUISINE

Dans les derniers goûts et les modèles les plus améliorés avec un sans tubes pour être chauffés. Le PRIX, les PATRONS et les FINIS des articles de base certainement attirer l'attention.

### Glacière Portative

Meuble presque indispensable pour la saison de l'été pour la préservation de viandes.

RODDEN & MEILLER,  
71, Grande Rue St. Jacques.  
Montréal, 11 mai 1861.

### C. REY

A démissionné de la rue Bonsecours au No. 152 rue St. Paul. Il a constamment en mains Montres, Horloges, Bijouteries, &c., &c. Réparation de ces articles à BAS PRIX.

Montréal, 14 mai—14

### HOTEL DE L'UNIVERS

(CI-DEVANT ST. NICOLAS),  
Place Jacques-Cartier,  
TENU PAR C. COMTE.

LE Propriétaire a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il ouvrira cet hôtel le 15 du courant. L'hôtel est maintenant très confortable, ayant été réparé et meublé à neuf. Toute l'attention possible sera donnée à Messieurs les étrangers qui voudront bien l'honneur de leur confiance. Le service sera fait avec promptitude, et la table sera fournie des meilleurs produits de la saison.

Un restaurant est attaché à l'hôtel pour la satisfaction des personnes qui, par leurs affaires, ne pourraient pas se trouver à l'heure de la table d'hôte, sans qu'il ne leur soit rien chargé extra. Les Liqueurs y seront de premier choix.

PRIX PAR JOUR—\$1.00

On prendra des arrangements pour des Pensionnaires au mois.—Prix modérés.

C. COMTE, Propriétaire  
Montréal, 11 mai 1861.—14

### DEMEMAGEMENT.

LES BUREAUX DE LA COMPAGNIE **UNITY,** FIRE AND LIFE INSURANCE ASSOCIATION

Sont transportés au **No. 11, Grande Rue St. Jacques,** VIS-À-VIS LE BUREAU DE POSTE, Montréal, 2 mai 1861.—m

**DR. E. LEMIRE,**  
No. 183, Rue Craig,  
COIN DE LA RUE LLE PERREAULT.  
4 Mai.—mp

**DR. JOURDAIN,**  
DENTISTE,  
125, Rue Craig, au coin de la rue Coté,  
DEPOT D'INSTRUMENTS POUR LES DENTS  
Montréal, 4 mai 1861.—np

### CHARLES DESLAURIERS

AVOCAT,  
No. 23, Rue St. Gabriel, Montréal.

### BANQUE DE MONTREAL.

EST par les présentes donné qu'UN DIVIDENDE de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital de cette Institution a été, ce jour, déclaré pour la présente année, et qu'il sera payable à cette Maison de Banque, en cette ville, le 2 et après

**Samedi, le 1er Juin prochain.**

Le Livre de Transport sera fermé du 16 au 21 Mai prochain—les deux jours compris.

L'Assemblée Générale des Actionnaires aura lieu à la Banque, LUNDI, le TROISIEME jour de J U I N prochain.

Le distributeur sera pris à trois heures précises.

Par ordre du Bureau,  
D. DAVIDSON,  
Caisier.

Montréal, 27 avril 1861.—oid

### CHANTIER A LOUER.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Département jusqu'au 31 de courant, à MIDI, pour une, deux ou trois années de bail à expirer le 1er juin, des lots nos 2, 3, 4 et 5, de la Pointe-aux-Lèvres, propre à des chantiers ou dépôts à bois. Chaque offre devra mentionner le nombre d'années pour lesquelles on veut prendre le bail, le loyer, et contenir les noms de deux cautions solvables.

Pour les détails s'adresser à ce bureau.  
P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire des Terres de la Couronne,  
Département des Terres de la Couronne,  
Branche des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,—13 mai—ci.

### OCULISTE ET AURISTE

**DR. L. O. THAYER,**  
Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collège des Médecins et Chirurgiens, &c., &c.,

OCULISTE ET AURISTE.

Visitera Montréal le 6 courant, et demeurera au No. 173, rue Notre-Dame, au-dessus MM. McEvler & Co., où il pourra être consulté sur toutes les maladies des Yeux et des Outils. Les Yeux crochets sont guéris instantanément.

La Cataracte et la Fistule Lacrymale, ont été opérés déjà avec pleine satisfaction.

Cancers et autres tumeurs extérieures; (Et Artificiel) sont sans faire de mal, et faisant les mouvements d'un œil naturel.

Le Dr. Thayer traite aussi la Cataracte et autres maladies semblables.—Consultations gratuites.—Heures de bureau de 9 h. A. M., à 6 h. P. M.

Enfin le Propriétaire s'a regardé à aucune époque pour mettre son Hôtel sur un pied d'égalité avec les meilleures maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montréal, Québec ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE, Propriétaire.  
14 mai

### BANQUE ONTARIO.

EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'UN DIVIDENDE de QUATRE POUR CENT sur le FOND CAPITAL payé de cette Banque a été de CE JOUR, déclaré pour les SIX MOIS courants, et qu'il sera PAYABLE à la BANQUE ou à ses BRANCHES le 2 et après

**Samedi, le 1er Juin prochain**

LES LIVRES DE TRANSPORT seront FERMÉS du 16 au 31 Mai prochain inclusivement.

LESSEMBLEE GENERALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES pour l'ELECTION des DIRECTEURS pour l'année courante, aura lieu à la BANQUE LUNDI, le TROISIEME jour de J U I N prochain.

LE FAUTREIL sera pris à MIDI précis.

Par ordre du Bureau,  
D. FISHER,  
Caisier.

Banque Ontario,  
Boulevard, 27 avril 1861.—4—dz

### DESJARDINS & GUIBORD,

AVOCATS,  
RUE ST. VINCENT, No. 13, MONTREAL.  
20 janv

Café! Café!  
CONSTAMMENT en mains les meilleurs sortes de Moka, Java, Jamaica, Rio et Laguaira, moulu deux fois par jour et vendu par Godeau Joseph, BUREAU & DÉPENSE, Magasin d'Épicerie pour les familles,  
9 avril 152, Rue Notre-Dame

### HOTEL CHAMPAGNE,

RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRALE,  
Et à cinq minutes du Chemin de Fer et des Bateaux à Vapeur OTTAWA (H. C.)

Le propriétaire de cet immense établissement, commandant la rue d'Ottawa, des Chaudières, du Rideau, vient d'ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant au public voyageur, tout le confort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées à neuf ; il y a plusieurs salons et chambres à coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hôtel.

Quatre la table d'hôte ouverte depuis 7 heures A. M., jusqu'à 9, de midi jusqu'à 3 heures P. M., et de 6 heures jusqu'à 8 ; il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désirent pas prendre leurs repas à la table d'hôte.

Attaché à l'établissement il y a aussi une vaste cour et de bonnes écuries où les voyageurs de la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sûreté.

Mr. T. C. de L. a ouvert un Bureau au Côteau-Landing, Montréal, 23 avril.

### BOIS DE CORDE, LATTES, BARDEAUX, Ecorce de Fruche, Briques, &c., &c., &c.

Le sousigné donne avis qu'il continue à recevoir des CONSIGNATIONS de MADRIERS et PLANCHES de toutes espèces et dimensions, ainsi que BOIS DE CORDE, LATTES, BARDEAUX, ECORCE DE FRUCHE, BRIQUES, &c., &c., dont il disposera à des conditions libérales, soit sur le quai ou à son clos. Il se chargera des achats et collections.

Les personnes qui désirent se procurer ces différents articles sur les lieux mêmes où ils se trouvent ont les avoir à bonnes conditions en s'adressant au sousigné, coin des rues Ste. Marie et Montcalm,

J. W. DEMERS,  
Montréal, 25 septembre 1860.

### A Vendre à Constituit.

Un terrain situé sur la rue des Allemands entre les rues Craig et Vitruv de 72 pieds de front sur 103 pieds de profondeur, ce terrain dépend de la succession de feu Fleury St. Jean, écrivain, pour conditions, s'adresser à

JOSEPH BELLE, N. P.  
Où à J. H. TERROUX.  
Montréal, 23 nov. 1860.

### Huile magique du Dr. Baker

Préparée par **Mr. AUG. PERRAULT,**  
Pour Rhumatisme, Goutte, Douleurs d'Estomac, de Reins, de Côté, d'Enures, &c., &c.

### BANDE SPECIFIQUE DU DR. BAKER.

Le seul remède connu aujourd'hui par toute l'Europe pour la guérison des Rhumatismes, la Goutte, Névralgie, Epilepsie, Maladies des femmes, tel que faiblesse, l'encorbel, mal de matrice, &c., &c., et guérison certaine des maladies mercurielles.

Cette bande est convenablement préparée pour être portée sur la peau autour du corps, à la ceinture ; cette bande se compose de différents médicaments en poudre qui absorbent les pores de la peau en détruisant la maladie, et les effets donnent une guérison certaine et peut être portée par la personne la plus délicate sans éprouver aucune douleur.

Les cas bien modérés sont guéris en peu de jours et les plus graves sont guéris en un mois. Cette bande se trouve en vente chez Messieurs Lamploug & Campbell, Pharmaciens, et chez A. Perrault, pour une plaie.

Les personnes qui désirent avoir une de ces bandes faites dans un autre genre peuvent s'adresser à M. Perrault. On trouvera chez M. Perrault une grande quantité de racines, de feuilles d'Orgeon pour différentes maladies. Employées séparées de différentes espèces pour rhumatisme, Lanbougo, Point de côté, &c., &c., et un grand nombre de maladies métriques guéris.

Bureau, No. « Rue Belle Perrault » chez Lamploug & Campbell.—29 janv.—ak

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 15 et le 20 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES DAMES.

Audette Adeline  
Arganbeau Madame  
Beaudry Milé  
Brunette Madame  
Couvrette Harriette  
Charbonneau Dlle. Apolline  
Danfous Marceline  
Gibbo Miss Précieuse  
Giroux M. Moudré  
Hamelin Claris  
Lalonde Dlle. Aurélie  
Lecuyer Dlle. Mathilde  
Lecuyer Dlle. Delina  
Leduc Veuve J. B.  
Mendes Matie  
Maillois Albina  
Parrier Dlle. Veux  
Pombriant Philomène  
Roblain Miss. Malchen  
Robert Dlle. J. B.  
Réné Dlle. Léi  
Sauzier Dlle. Sophie  
Thibert Dlle. Sophie

Amérvault Judith  
Belanger Delina  
Charlebois Veuve  
Doucet Harriette  
Goffroi Dlle. Genieve  
Giroux Madame Joseph  
L'Espérance Dlle. B  
Lavassee Dlle. Helaire  
Languedoc de Guery  
Marion Marie  
Poiriers Dlle. Timoleon.  
Pariseault Harriette  
Robillard A. Lonisa  
Rocheleau Dolphine  
E. S. FREER,  
Maître de Poste.

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1r et le 15 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES MESSIEURS.

Adan Xavier  
Bernier Emmanuel  
Belinot Adolphe  
Bellefleur Joseph  
Berger M.  
Benward Narcisse  
Bissonnet Abraham  
Blanchard E.  
Bourgeois Isidore  
Bouchard Joseph  
Bourget Julien  
Bracewell Benj.-min  
Brunel C.  
Brunet Octave  
Charbonneau Amable.  
Chasoun Lewis  
Golin Saul  
Coutée Jean-Baptiste  
Cusson Dominique  
Cardinal J.  
Dancour Joseph  
Dufort Mathias  
Dufort Edouard  
Durocher P. C.  
Durocher Louis  
Dutré Alfred  
Foisy Isate  
François Théophile  
Gagner Joseph  
Gastel Joseph  
Gauthier Mathias  
Giguère Ursic  
Giroux Isaac  
Golin J. B.  
Goulin Joseph  
Gratton Germain  
Groleau François  
Gouin Laurin  
Hébert Félix  
Jouharo Napelton  
Lapointe Francis  
Laramé Elie  
Lacroix Nicolas  
Landell D.  
Lavoie Edouard  
Larue J. B.  
Larue André  
Lemire Maxime  
Lefebvre Henry  
Lévesque Louis  
Lichtenstein M.  
Loncin Marcellin  
Maquie André  
Martelle Hubert  
Ménier Louis  
Mercier Honoré  
Ouinette J. B.  
Ouinette Hermilasse  
Papin George  
Patié Rogée  
Poupart Joseph  
Poupart Joseph  
Racicot Charles  
Rivais Mouton  
Robert et Navill  
Royal Joseph  
Sancartier Louis  
Tremblay Alfred  
Vallée Wm.  
Viger Ant.  
Vosburgh Nelson

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1r et le 15 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES MESSIEURS.

Adan Xavier  
Bernier Emmanuel  
Belinot Adolphe  
Bellefleur Joseph  
Berger M.  
Benward Narcisse  
Bissonnet Abraham  
Blanchard E.  
Bourgeois Isidore  
Bouchard Joseph  
Bourget Julien  
Bracewell Benj.-min  
Brunel C.  
Brunet Octave  
Charbonneau Amable.  
Chasoun Lewis  
Golin Saul  
Coutée Jean-Baptiste  
Cusson Dominique  
Cardinal J.  
Dancour Joseph  
Dufort Mathias  
Dufort Edouard  
Durocher P. C.  
Durocher Louis  
Dutré Alfred  
Foisy Isate  
François Théophile  
Gagner Joseph  
Gastel Joseph  
Gauthier Mathias  
Giguère Ursic  
Giroux Isaac  
Golin J. B.  
Goulin Joseph  
Gratton Germain  
Groleau François  
Gouin Laurin  
Hébert Félix  
Jouharo Napelton  
Lapointe Francis  
Laramé Elie  
Lacroix Nicolas  
Landell D.  
Lavoie Edouard  
Larue J. B.  
Larue André  
Lemire Maxime  
Lefebvre Henry  
Lévesque Louis  
Lichtenstein M.  
Loncin Marcellin  
Maquie André  
Martelle Hubert  
Ménier Louis  
Mercier Honoré  
Ouinette J. B.  
Ouinette Hermilasse  
Papin George  
Patié Rogée  
Poupart Joseph  
Poupart Joseph  
Racicot Charles  
Rivais Mouton  
Robert et Navill  
Royal Joseph  
Sancartier Louis  
Tremblay Alfred  
Vallée Wm.  
Viger Ant.  
Vosburgh Nelson

### FAITS DIVERS.

#### Manière de faire la cour en Egypte.

L'automne dernier, une jeune Dlle. s'embarqua à Dundee (Ecosse) pour Alexandrie, en visite chez des parents qu'elle avait dans cette ville. Au débarquement des passagers sur la terre des Pharaons, un turc au riche et somptueux costume s'étant avancé pour assister aux arrivages, fut sagement frappé de charmes ravissants de la belle écossaise. Il s'approcha d'elle, et lui jeta soudainement un cordon de figures autour du cou. Le capitaine du navire intervint et annonça à sa stupéfaction que le présent du turc n'était qu'un témoignage d'admiration et d'affection. L'affaire, néanmoins, devint bientôt sérieuse. Par l'entremise d'un interprète, le turc entra en conversation avec le capitaine à qui il demanda le prix auquel il consentait à lui vendre cette jeune personne, ajoutant qu'il avait déjà neuf femmes, mais que s'il pouvait posséder cette nouvelle beauté, elle serait la reine et la lumière de son harem. Le capitaine lui répondit en plaisantant que le prix était de \$60,000. Le turc gronda et dit que cette somme était le double de ce qu'il avait jamais payé sur le marché d'Alexandrie. Le capitaine n'en voulait point démordre, les parties se séparèrent. Alors le lendemain lorsque le capitaine escortait la jeune Dlle. chez ses parents, le turc se présenta de nouveau, et jetant un autre collier de figures, offrit de donner la somme demandée. Ici se présentait un dilemme, mais le capitaine, en homme résolu et expérimenté, sut bien se tirer d'affaire. — « Bah ! répondit-il, vous venez trop tard, je l'ai vu vendre hier pour 1,000 dollars de plus, ainsi vous n'avez plus d'espoir. »

#### Singulière adresse.

Un original Irlandais, dans une lettre restée au bureau de poste de Londres écrivait à ses parents une lettre dont l'adresse était ainsi conçue : « J'adresse ma lettre à E. F. London (Haut-Canada) et recommandée aux soins de Patt Flannery votre oncle. Si, par hasard, Patt votre oncle, n'était point dans cet endroit, vous pouvez remettre ma lettre à John Quigley, son oncle. — Prototypé.

#### La tête de Richelieu.

Un correspondant parisien d'un journal de Londres, décrivant les rares curiosités de quelques-unes des collections privées de Paris, dit que l'on montre dans l'une d'entr'elles, non pas le crâne, mais la tête desséchée du grand cardinal de Richelieu, avec ses lèvres minces, sa barbe en pointe et sa délicate moustache,—tel que l'on voit le cardinal représenté dans l'admirable tableau de Philippe de Champagne dans la galerie du Louvre. Le nez seul est détaché par la tombe et le temps ; il pencha à gauche et est légèrement tombé sur la joue. Quel sarcasme mis en action par le hasard que cette tête séparée du cou est la tête de celui qui envoyait de victimes à l'échafaud ! Son corps décapité se réduisit chaque jour en poussière dans l'église de Sorbonne qu'il a fait construire pour la sépulture de sa famille. Ses cavaux contiennent les cendres du célèbre maréchal duc de Richelieu, et celles du duc de Richelieu, l'un des derniers ministres du roi Louis XVIII. On voit à la Sorbonne un splendide monument dû au ciseau de Girardon.

#### Une femme extravagante.

Une dame, Hora McFlimsey, morte dernièrement à Brompton, Angleterre, a laissé, dit-on, le nombre extraordinaire de mille huit cents robes de soie, sept cents mentes de velours, deux cents chapeaux, et au-delà de cent paires de chaussures, avec un nombre incalculable de mouchoirs, &c., de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

#### L'Aurore des Acadiens.

On nous a adressé le prospectus suivant d'un journal qu'on se propose de publier à Chatham, Miramichi, sous le titre de *L'Aurore des Acadiens*, devant servir d'organe aux populations acadiennes-françaises :

« Nous nous proposons,—dit ce prospectus,—de commencer très prochainement la publication d'un journal en langue française, dédié aux intérêts de la grande famille acadienne.

« *L'Aurore des Acadiens* paraîtra le samedi de chaque semaine et contiendra toutes les nouvelles particulières et locales, non seulement de ce pays, mais encore des provinces voisines que nous nous proposons par la voie de nos correspondants. Chaque semaine, nous donnerons un résumé des affaires religieuses et politiques des diverses colonies anglaises où se trouvent des Acadiens, ainsi que des différents événements que nous croirons pouvoir intéresser nos lecteurs. Nous donnerons encore un bulletin des nouvelles étrangères que nous publierons aussitôt après l'arrivée des malles européennes. Nous reproduirons aussi, avec exactitude, des papiers anglais, tout ce que nous trouverons de quelque importance. Comme nous nous flattons que notre feuille recevra un accueil favorable au foyer de toutes les familles françaises, nous allons nous assurer les services littéraires d'habiles collaborateurs, et nous désirons informer

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 15 et le 20 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES DAMES.

Audette Adeline  
Arganbeau Madame  
Beaudry Milé  
Brunette Madame  
Couvrette Harriette  
Charbonneau Dlle. Apolline  
Danfous Marceline  
Gibbo Miss Précieuse  
Giroux M. Moudré  
Hamelin Claris  
Lalonde Dlle. Aurélie  
Lecuyer Dlle. Mathilde  
Lecuyer Dlle. Delina  
Leduc Veuve J. B.  
Mendes Matie  
Maillois Albina  
Parrier Dlle. Veux  
Pombriant Philomène  
Roblain Miss. Malchen  
Robert Dlle. J. B.  
Réné Dlle. Léi  
Sauzier Dlle. Sophie  
Thibert Dlle. Sophie

Amérvault Judith  
Belanger Delina  
Charlebois Veuve  
Doucet Harriette  
Goffroi Dlle. Genieve  
Giroux Madame Joseph  
L'Espérance Dlle. B  
Lavassee Dlle. Helaire  
Languedoc de Guery  
Marion Marie  
Poiriers Dlle. Timoleon.  
Pariseault Harriette  
Robillard A. Lonisa  
Rocheleau Dolphine  
E. S. FREER,  
Maître de Poste.

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1r et le 15 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES MESSIEURS.

Adan Xavier  
Bernier Emmanuel  
Belinot Adolphe  
Bellefleur Joseph  
Berger M.  
Benward Narcisse  
Bissonnet Abraham  
Blanchard E.  
Bourgeois Isidore  
Bouchard Joseph  
Bourget Julien  
Bracewell Benj.-min  
Brunel C.  
Brunet Octave  
Charbonneau Amable.  
Chasoun Lewis  
Golin Saul  
Coutée Jean-Baptiste  
Cusson Dominique  
Cardinal J.  
Dancour Joseph  
Dufort Mathias  
Dufort Edouard  
Durocher P. C.  
Durocher Louis  
Dutré Alfred  
Foisy Isate  
François Théophile  
Gagner Joseph  
Gastel Joseph  
Gauthier Mathias  
Giguère Ursic  
Giroux Isaac  
Golin J. B.  
Goulin Joseph  
Gratton Germain  
Groleau François  
Gouin Laurin  
Hébert Félix  
Jouharo Napelton  
Lapointe Francis  
Laramé Elie  
Lacroix Nicolas  
Landell D.  
Lavoie Edouard  
Larue J. B.  
Larue André  
Lemire Maxime  
Lefebvre Henry  
Lévesque Louis  
Lichtenstein M.  
Loncin Marcellin  
Maquie André  
Martelle Hubert  
Ménier Louis  
Mercier Honoré  
Ouinette J. B.  
Ouinette Hermilasse  
Papin George  
Patié Rogée  
Poupart Joseph  
Poupart Joseph  
Racicot Charles  
Rivais Mouton  
Robert et Navill  
Royal Joseph  
Sancartier Louis  
Tremblay Alfred  
Vallée Wm.  
Viger Ant.  
Vosburgh Nelson

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1r et le 15 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES MESSIEURS.

Adan Xavier  
Bernier Emmanuel  
Belinot Adolphe  
Bellefleur Joseph  
Berger M.  
Benward Narcisse  
Bissonnet Abraham  
Blanchard E.  
Bourgeois Isidore  
Bouchard Joseph  
Bourget Julien  
Bracewell Benj.-min  
Brunel C.  
Brunet Octave  
Charbonneau Amable.  
Chasoun Lewis  
Golin Saul  
Coutée Jean-Baptiste  
Cusson Dominique  
Cardinal J.  
Dancour Joseph  
Dufort Mathias  
Dufort Edouard  
Durocher P. C.  
Durocher Louis  
Dutré Alfred  
Foisy Isate  
François Théophile  
Gagner Joseph  
Gastel Joseph  
Gauthier Mathias  
Giguère Ursic  
Giroux Isaac  
Golin J. B.  
Goulin Joseph  
Gratton Germain  
Groleau François  
Gouin Laurin  
Hébert Félix  
Jouharo Napelton  
Lapointe Francis  
Laramé Elie  
Lacroix Nicolas  
Landell D.  
Lavoie Edouard  
Larue J. B.  
Larue André  
Lemire Maxime  
Lefebvre Henry  
Lévesque Louis  
Lichtenstein M.  
Loncin Marcellin  
Maquie André  
Martelle Hubert  
Ménier Louis  
Mercier Honoré  
Ouinette J. B.  
Ouinette Hermilasse  
Papin George  
Patié Rogée  
Poupart Joseph  
Poupart Joseph  
Racicot Charles  
Rivais Mouton  
Robert et Navill  
Royal Joseph  
Sancartier Louis  
Tremblay Alfred  
Vallée Wm.  
Viger Ant.  
Vosburgh Nelson

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1r et le 15 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES MESSIEURS.

Adan Xavier  
Bernier Emmanuel  
Belinot Adolphe  
Bellefleur Joseph  
Berger M.  
Benward Narcisse  
Bissonnet Abraham  
Blanchard E.  
Bourgeois Isidore  
Bouchard Joseph  
Bourget Julien  
Bracewell Benj.-min  
Brunel C.  
Brunet Octave  
Charbonneau Amable.  
Chasoun Lewis  
Golin Saul  
Coutée Jean-Baptiste  
Cusson Dominique  
Cardinal J.  
Dancour Joseph  
Dufort Mathias  
Dufort Edouard  
Durocher P. C.  
Durocher Louis  
Dutré Alfred  
Foisy Isate  
François Théophile  
Gagner Joseph  
Gastel Joseph  
Gauthier Mathias  
Giguère Ursic  
Giroux Isaac  
Golin J. B.  
Goulin Joseph  
Gratton Germain  
Groleau François  
Gouin Laurin  
Hébert Félix  
Jouharo Napelton  
Lapointe Francis  
Laramé Elie  
Lacroix Nicolas  
Landell D.  
Lavoie Edouard  
Larue J. B.  
Larue André  
Lemire Maxime  
Lefebvre Henry  
Lévesque Louis  
Lichtenstein M.  
Loncin Marcellin  
Maquie André  
Martelle Hubert  
Ménier Louis  
Mercier Honoré  
Ouinette J. B.  
Ouinette Hermilasse  
Papin George  
Patié Rogée  
Poupart Joseph  
Poupart Joseph  
Racicot Charles  
Rivais Mouton  
Robert et Navill  
Royal Joseph  
Sancartier Louis  
Tremblay Alfred  
Vallée Wm.  
Viger Ant.  
Vosburgh Nelson

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1r et le 15 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES MESSIEURS.

Adan Xavier  
Bernier Emmanuel  
Belinot Adolphe  
Bellefleur Joseph  
Berger M.  
Benward Narcisse  
Bissonnet Abraham  
Blanchard E.  
Bourgeois Isidore  
Bouchard Joseph  
Bourget Julien  
Bracewell Benj.-min  
Brunel C.  
Brunet Octave  
Charbonneau Amable.  
Chasoun Lewis  
Golin Saul  
Coutée Jean-Baptiste  
Cusson Dominique  
Cardinal J.  
Dancour Joseph  
Dufort Mathias  
Dufort Edouard  
Durocher P. C.  
Durocher Louis  
Dutré Alfred  
Foisy Isate  
François Théophile  
Gagner Joseph  
Gastel Joseph  
Gauthier Mathias  
Giguère Ursic  
Giroux Isaac  
Golin J. B.  
Goulin Joseph  
Gratton Germain  
Groleau François  
Gouin Laurin  
Hébert Félix  
Jouharo Napelton  
Lapointe Francis  
Laramé Elie  
Lacroix Nicolas  
Landell D.  
Lavoie Edouard  
Larue J. B.  
Larue André  
Lemire Maxime  
Lefebvre Henry  
Lévesque Louis  
Lichtenstein M.  
Loncin Marcellin  
Maquie André  
Martelle Hubert  
Ménier Louis  
Mercier Honoré  
Ouinette J. B.  
Ouinette Hermilasse  
Papin George  
Patié Rogée  
Poupart Joseph  
Poupart Joseph  
Racicot Charles  
Rivais Mouton  
Robert et Navill  
Royal Joseph  
Sancartier Louis  
Tremblay Alfred  
Vallée Wm.  
Viger Ant.  
Vosburgh Nelson

### Liste des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1r et le 15 avril inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

### LISTE DES MESSIEURS.

Adan Xavier  
Bernier Emmanuel  
Belinot Adolphe  
Bellefleur Joseph  
Berger M.  
Benward Narcisse  
Bissonnet Abraham  
Blanchard E.  
Bourgeois Isidore  
Bouchard Joseph  
Bourget Julien  
Bracewell Benj.-min  
Brunel C.  
Brunet Octave  
Charbonneau Amable.  
Chasoun Lewis  
Golin Saul  
Coutée Jean-Baptiste  
Cusson Dominique  
Cardinal J.  
Dancour Joseph  
Dufort Mathias  
Dufort Edouard  
Durocher P. C.  
Durocher Louis  
Dutré Alfred  
Foisy Isate  
François Théophile  
Gagner Joseph  
Gastel Joseph  
Gauthier Mathias  
Giguère Ursic  
Giroux Isaac  
Golin J. B.  
Goulin Joseph  
Gratton Germain  
Groleau François  
Gouin Laurin  
Hébert Félix  
Jouharo Napelton  
Lapointe Francis  
Laramé Elie  
Lacroix Nicolas  
Landell D.  
Lavoie Edouard  
Larue J. B.  
Larue André  
Lemire Maxime  
Lefebvre Henry  
Lévesque Louis  
Lichtenstein M.  
Loncin Marcellin  
Maquie André  
Martelle Hubert  
Ménier Louis  
Mercier Honoré  
Ouinette J. B.  
Ouinette Hermilasse  
Papin George  
Patié Rogée  
Poupart Joseph  
Poupart Joseph  
Racicot Charles  
Rivais Mouton  
Robert et Navill  
Royal Joseph  
Sancartier Louis  
Tremblay Alfred  
Vallée Wm.  
Viger Ant.  
Vosburgh Nelson

### Pilules d'Ayer.

Ces pilules sont principalement adoptées au dérangements de fonctions digestives ainsi qu'aux maladies provenant de l'impureté du sang. La plus grande partie des maladies qui ont affligé le genre humain sont venues de ces maladies, et, conséquemment ces pilules sont susceptibles de guérir maintes autres maladies.

Ci-joint les certificats d'éminents médecins constatant leur efficacité par l'usage qu'ils en ont fait dans leur pratique.

Comme médicament de famille.

De Dr. E. W. Cartwright, de la Nouvelle-Orléans.

« Vos pilules sont le principe de la purgation ; leurs excellentes qualités surpassent tout cathartique que nous possédons. Ces pilules sont douces, et fonctionnent principalement sur les intestins, ce qui nous rend inappréciables dans le traitement journalier des indigestions.

Dyspepsie — Indigestion.

De Dr. Henry J. Knox, de St. Louis.

« Les pilules que vous avez eu la bonté de m'envoyer ont été toutes employées dans ma pratique, et m'ont convaincu que c'était un des remèdes les plus efficaces. Elles sont particulièrement adoptées au système humain qu'elles semblent fonctionner d'elles-mêmes. J'ai guéri en les employant quelques cas de dyspepsie et d'indigestion, et les médicaments que nous avions coutume d'employer étaient impuissants pour cette guérison. Véritablement je suis par expérience que ces pilules ont agi efficacement dans toutes les maladies pour lesquelles elles ont été recommandées. »

Pour la jaunisse et les affections du foie.

De Dr. Théodore Bell de New-York.

« Vos pilules sont non-seulement appropriées à toutes les maladies comme « appariant », mais je suis convaincu que leur effet était efficace sur le foie. Elles ont été prises, opérées plus de deux fois dans les maladies bilieuses qu'aucun remède que j'ai pu mentionner. Je me flatte sincèrement de voir que nous ayons un purgatif qui est digne de la confiance du public et de la science médicale. »

Dysentérie, — Diarrhée, — Relâchement.

De Dr. J. G. Green, de Chicago.

« J'ai fait, dans ma pratique, un long usage de vos pilules et je les considère comme le meilleur aperitif que j'aie jamais découvert.

Obstructions internes, — Suppressions.

Des vers, opistodes de Mlle. E. Stuart, sage-femme à Boston.

« Je me suis convaincu qu'une ou plusieurs doses de vos pilules sont excellentes pour dégager l'estomac et pour l'expulsion des vers. Ce sont les meilleurs remèdes que j'ai recommandés à mes malades. »

Constipation.

« On ne pourrait jamais assez vanter vos pilules sous le rapport de la constipation, et tout le monde s'accorde à dire que c'est un remède rationnellement cette maladie qui agit sur le foie.

Impureté du sang, Scrofule, Erysipèle, dartre, Tumeurs, Névralgie, nématisme, gonorrhée, paralysie, etc., etc. »

De Dr. Ezechieel Hall, de Philadelphie.

« Vous avez eu raison, Docteur, de dire que vos pilules purifient le sang, le fait est constaté. J'en ai fait usage dans ma pratique depuis de longues années et je reconnais leur efficacité. »

De Dr. Edouard Bell, de Baltimore.

« Je ne sais pas de quel vous vous plaignez, j'ai guéri au moyen de votre remède des maladies qui pressaient incurables selon les opinions de la médecine ordinaire. La plupart des pilules sur le marché contiennent du mercure, ce qui est très dangereux quand on en fait mauvais usage. Quant à vos pilules, elles ne contiennent aucune substance mercurielle

Toute communication que l'on nous fera parvenir par la Poste, non affranchie, sera refusée.

LA MINERVE.

Jeudi matin, 23 Mai, 1861.

LETTRES PARISIENNES POUR "LA MINERVE."

GÉNÉL.

Paris, 9 mai 1861.

Je vous parlais, il y a 15 jours, de la brochure du duc d'Aumale et de la saisie qui était venue interrompre la vente de ce curieux document: c'est avant-hier que l'affaire s'est présentée à la chambre du tribunal. L'éditeur, M. Duminey, qui donne depuis longtemps son nom à toutes les publications orléanistes, a été condamné à un an de prison; l'imprimeur, M. Beau, à 6 mois de la même peine: l'un et l'autre devront, en outre, payer 5000 francs d'amende.

La rigueur de la condamnation, car le tribunal a prononcé contre Duminey le maximum de la peine, prouve quelle sensation la brochure a produite dans le monde officiel.

MM. Dufaure et Hébert, — ce dernier, ministre de la justice au moment de la révolution de 1848, — portaient la parole pour les prévenus. Vos lecteurs connaissent la grande situation qu'occupe aujourd'hui au barreau Me. Dufaure. Il a été mêlé surtout depuis l'Empire à tous les procès politiques considérables: il a défendu tour-à-tour, avec le plus illustre de nos orateurs, Me. Berryer, toutes les causes retentissantes qu'ont provoquées les passions du moment. C'est ainsi qu'il a prêté l'appui de son éloquence au Cte. de Montalembert et à Mgr. D'Orléans.

La parole de Me. Dufaure est une des plus fermes, des plus incisives, des plus souples que l'on entende au palais. Il est moins élevé qu'habile; il a moins de passion que de logique. Il subit peu ces entraînements qui soulèvent un auditoire, mais il pénètre dans la cause, et, après les plus magnifiques plaidoiries, il sait encore la remplir d'un jour nouveau. Il apporte à la barre l'autorité d'une vie austère et d'une conviction qui ne s'est pas démentie. Sa voix sans éclat, son geste sobre, presque nul, secondent bien ce talent qui n'atteint jamais aux grands effets de l'éloquence mais qui est toujours nerveux et solide et qui reste égal à lui-même.

Malgré la valeur incontestable de M. Hébert, les honneurs de la journée ont été pour M. Dufaure. Dans tout procès de ce genre, la défense contient deux plaidoiries: l'une juridique, l'autre politique; la première plus ou moins impérieuse mais dont on sait d'avance l'innutilité, la seconde répondant aux passions d'un parti, les soutenant, les justifiant, et qui s'adresse non pas au tribunal mais au public; celle-ci commentée, reproduite, faisant, pendant vingt-quatre heures le sujet des conversations; celle-là bien vite oubliée du public lorsqu'elle n'en est pas entièrement ignorée.

Je ne vous parlerai donc pas de ce que M. Dufaure a pu dire, au point de vue légal, en faveur de son client: il a soutenu qu'il y avait blâme, censure des actes du pouvoir, mais qu'il n'y avait pas excitation à la haine et au mépris du gouvernement; il a ajouté que la responsabilité directe de l'Empereur inscrite dans la constitution devenait illusoire si les citoyens ne conservaient pas vis-à-vis de lui les droits de contrôle qu'ils exerçaient autrefois à l'égard des ministres; et il a demandé si la brochure du duc d'Aumale avait été l'objet de poursuites à l'époque de la responsabilité ministérielle.

Toute cette partie de son discours a été écoutée comme l'effort d'un avocat habile défendant une cause impossible; car il suffisait d'avoir lu la fameuse Lettre sur l'histoire de France pour trouver une attaque très-vive contre la dynastie régnante en même temps que le programme d'une dynastie déchue. Mais les succès de M. Dufaure a été dans les allusions, dans les insinuations, dans les traits cruels par fois sanglants, que sa verve intarissable n'a ménagés à sa personne.

Ainsi tenant d'une main la lettre à l'Empereur du prince Napoléon dans laquelle se trouve cette phrase: "étouffer n'est pas répondre"; et montrant de l'autre les brochures qui, depuis trois semaines, attaquent l'ancienne monarchie de juillet, il s'est écrié avec l'indignation du mépris: "on étouffe et on répond."

Ailleurs, il venait de rappeler l'attitude pleine de dignité et de réserve gardée par les princes de la maison d'Orléans depuis que la révolution les a poussés vers l'exil; reportant alors sa pensée à l'époque où ils étaient sur le trône, il a parlé de ces prétendants qui ne savaient pas supporter l'exil, qui s'agitaient à nos frontières et tentaient des entreprises ridicules; dans chacune de ses phrases acérées on retrouvait les souvenirs de Bologne et de Strasbourg.

A un autre moment, il lisait un passage d'un article du duc d'Aumale sur l'armée; il s'arrêta tout-à-coup et dit: "il se souvient qu'il a été général de division. La même pensée qui atteste ce que je vous écrivais, il y a 15 jours, à propos des projets de duel, lui a inspiré un autre de ces mots qui font la joie de la malignité parisienne: il soutenait que l'on avait montré à l'égard de la brochure du prince une rigueur exceptionnelle, et il invoquait pour preuve l'éloquent discours de M. Keller, publié séparément sans autorisation de la chambre, c'est-à-

dire dans les conditions d'un écrit ordinaire, sans que la justice songeât à intervenir. Ce n'était pas, vos lecteurs le comprennent, une dénonciation, c'était qu'une habileté oratoire. A l'appui de sa thèse, il lisait certains passages sur l'attitude du gouvernement impérial dans la question Romaine; rencontrant le mot de lâcheté, il se tournait vers les juges et répétant avec force cette expression, il leur dit: "Lâcheté! messieurs, nous n'avons pas prononcé ce mot-là; il ne se trouve pas dans la brochure de M. le duc d'Aumale; nous ne l'avons pas dit." L'auditoire, qui était d'ailleurs fort restreint à cause de l'exiguïté de la salle, ne pouvait s'empêcher de sourire devant cette dextérité de parole qu'aucune difficulté ne déconcerte.

Ces quelques incidents d'audience vous feront connaître mieux que tout ce que je pourrais vous dire le véritable empérisement de l'éloquence de M. Dufaure.

J'ai cédé à la pente commune en donnant à vos lecteurs trop de détails peut-être sur une affaire qui est pour eux d'un médiocre intérêt; et il me reste à présent peu de temps et d'espace pour vous parler aujourd'hui de choses plus sérieuses.

On s'entretenait, depuis quelques jours, dans la presse de négociations qui auraient été entamées entre Rome et Turin par l'intermédiaire du Cabinet des Tuileries, et dont la conséquence aurait été le rappel des troupes françaises; je vous disais, dans ma dernière lettre, que je ne crois pas à de telles nouvelles; le Journal de Rome les a démenties dans des termes qui prouvent que le Saint Siège est résolu, aujourd'hui, comme il y a 15 mois, à maintenir avec énergie sa protestation contre les actes de spoliation dont il a été la victime.

Il est question maintenant d'autres négociations qui auraient pour but d'obtenir l'éloignement de la Ville Eternelle, du jeune et héroïque roi de Naples: je vous le disais récemment, François II retiré dans la ville d'Albano, ne s'est pas fait conspirateur pour reconquérir son trône; ce n'est pas lui qui dirige les mouvements insurrectionnels qui éclatent sur tous les points de l'Italie méridionale et qui obligent le roi Victor-Emmanuel à transférer sa cour à Naples pour contenir les mécontents; mais il est incontestable, pour moi du moins, que sa présence sur la terre italienne doit soutenir les espérances de ses partisans, et qu'il ne sera qu'à moitié vaincu tant qu'il restera, entouré des honneurs souverains, au centre de la Péninsule et aux portes de son ancien royaume. Je ne serais donc pas surpris que, malgré les regards que l'Empereur a toujours montrés à François II et que celui-ci a publiquement reconnus, la démarche dont on parle ait été faite auprès du cardinal Antonelli par le duc de Gramont.

Les journaux révolutionnaires s'en félicitent; pour ma part, au contraire, je m'en affligerais si je voyais à une nouvelle cause de refroidissement entre le St. Siège et la France. Je n'aime pas à parler de l'avenir, parce que, dans notre temps surtout, il est bien incertain; il est, cependant, des prévisions auxquelles on peut s'arrêter, car elles ont pour se justifier une extrême vraisemblance. Eh! bien, en supposant véritable la démarche que l'on prête à l'ambassadeur de France; voici quel est à mes yeux, le résultat probable. La cour de Rome résistera à cette demande; elle l'a fait, dit-on; elle le doit par respect pour sa propre faiblesse, dans l'intérêt de sa dignité, surtout en présence de l'armée française qui occupe Rome; elle le doit encore par cette sympathie spéciale qu'elle porte aux Bourbons de Naples et que ceux-ci lui ont payée en dévouement et en hommages.

Il ne peut pas être dans le cœur du St. Père de chasser un proscrit. Mais le roi François II trouvera, dans les périls actuels de l'Eglise, les inspirations de sa conduite; il ne vaudra pas que l'hospitalité du Pontificat qui se souvient d'avoir été l'hôte de Ferdinand II à Gaète, augmente les dangers du St. Siège; il fera pour ce trône de St. Pierre auquel sa foi l'attache ce qu'il faut d'autres prières comme lui dans l'exil; il s'éloignera spontanément, jusqu'au jour où il pourra reprendre son titre de soldat et de roi.

En présence de cet incident qui peut ébranler les catholiques, j'ai voulu vous dire ma pensée toute entière: les événements viendront bientôt, du reste, démentir ou vérifier ces prévisions.

On ne veut donc pas renoncer à l'ancienne tactique au bénéfice démocratique de la petite rue Ste. Thérèse, celle d'établir, en temps d'élections, entre ses amis et ses ennemis, des parallèles crassants entre ces derniers? Ça devient fade. C'était bien joli du temps de l'ancien Avenir, quand on lisait qu'un étudiant en droit ou un tout jeune avocat, un M. Papin, par exemple, ou un M. Laflamme, ou un M. Dautre, ou bien encore, un M. Blanchet, (le citoyen) avait terrassé, pulvérisé, devant une assemblée publique, quelque vétéral politique ou quelque célébrité verbeuse, comme M. LaFontaine, M. A. N. Morin et autres: le public confiant et qui ne soupçonnait pas la rancune en ces temps primitifs souriait au lever de ces astres nouveaux qui promettaient à leur pays une ère si brillante; on croyait aux enfants terribles. Maintenant que tous les météores annoncés à cette époque sont visibles à l'exil, que tous ces enfants géants en sont revenus aux proportions ordinaires, à quoi bon toujours les représenter comme jadis?

Un article publié sur le Pays de

mardi dernier au sujet des rencontres qui ont eu lieu dimanche entre les amis respectifs de M. Lacoste et Kierzkowski est un des plus curieux défilants du genre! Nous le recommandons à nos lecteurs; mais donnons en une analyse succincte pour ceux qui ne pourront pas se procurer le numéro du journal en question.

Au dire de l'estimable feuille, — tous ceux qui sont allés soutenir la candidature de M. Lacoste ont été battus à plate couture par les représentants de M. Kierzkowski. Le plus heureux de ces derniers aurait été M. Dessaulles; mais notons en passant qu'il est lui-même l'auteur de l'article dont nous nous occupons.

M. Dessaulles, — qu'il est donc bien ce M. Nicolas! — prétend avoir été accueilli à bras ouverts à Laprairie et à St. Constant. On se le disputait pour l'embrasser, et lui, il aurait pleuré d'attendrissement, disant aux électeurs: "cela paie au centuple les injures de la tourbe ministérielle!"

Pauvre homme! lui si injustement maltraité! Ecrivain si délicat que le Conseil Législatif a osé traiter d'insulteur! Un garçon d'une aussi jolie tournure! Ça nous fait plaisir à nous aussi de le voir ainsi choyé! Pourvu qu'on ne l'étouffe pas....

Il est dit pour adversaire M. le Dr. Davignon.

On connaît M. le Dr. Davignon. Versé dans les affaires politiques, s'exprimant avec facilité et distinction, il est un rude joueur sur un husting. — Pourtant, que croyez-vous qu'il ait pu faire contre M. Dessaulles? Rien, absolument rien. Il a été tellement subjugué par les accents du terrible duelliste qu'il n'a pas osé nier un seul de ses avancés: invité à le faire, il est resté muet!

Eh! bien, que vous en semble-t-il? Est-ce assez de toupet comme cela?

Vous n'auriez jamais cru que ce bon M. Dessaulles fut aussi fort — et nous non plus. — Aussi, nous nous promettons le luxe d'aller l'entendre quelque jour. Nous aurons un sténographe avec nous.

A St. Philippe, il s'est commis des horreurs. Deux anthropophages, Messieurs R. Laflamme et Magloire Lanctôt, y représentaient M. Kierzkowski. Ils y auraient, l'un, M. Laflamme, aculé M. Lacoste, et l'autre, M. Lanctôt, en aurait fait autant de M. Girard!

Enfoncée! Dame Baleine qui jadis donnait l'hospitalité au prophète Jonas!

Les autorités informent....

On rapporte que pendant que s'opérait le terrible festin, les partisans de M. Kierzkowski se demandaient si M. Lanctôt, dans la faiblesse d'estomac leur était bien connue, n'aurait pas une indigestion à en crever. Quant à M. Laflamme, ils le savaient capable d'avalier encore plus sans soucier.

Nos lecteurs vont se demander si le Pays a pu attribuer sous une forme aussi comique une supériorité oratoire à MM. Laflamme et Lanctôt sur MM. Lacoste et Girard: oui les répons: à la prétendu, avec la meilleure grâce du monde, que ces derniers avaient été ni plus ni moins qu'avalés.

Encore une fois, est-ce assez de toupet? Lasse de carnage, la rédaction du Pays se contente de faire mal mener M. Médéric Marchand par M. Dautre, à Longueuil et à Boucherville.

Pourquoi prêter au paisible M. Dautre des allures aussi rodyantes? Si encore il avait eu l'avantage sur M. Marchand; mais nous sommes en lieu d'affirmer que c'est tout à fait le contraire: nous le tenons de la meilleure grâce du monde, qu'il n'a jamais existé en Canada.

Il circulait tant de rumeurs fausses, tant de bruits mensongers sur les circonstances qui ont précédé et suivi la rencontre entre l'Hon. M. Morin et l'Hon. M. Dessaulles, que nous avons cru devoir publier la correspondance échangée entre ces messieurs, et, par la suite, entre leurs seconds, M. Ramsay et M. Kierzkowski, pour faire connaître au public les faits tels qu'ils sont, et les circonstances qui les ont déterminés.

Pendant, même aujourd'hui, quelques uns de nos confrères se permettent de rapporter ces mêmes faits d'une manière tout à fait inexacte.

Citons, pour exemple, un extrait du Franco-Canadien:

"On arrive enfin; le lieu du combat est choisi; on mesure le terrain; les deux antagonistes sont placés à leurs postes.... A la demande de son collègue, M. Ramsay produit ses armes; mais hélas!... nouvelle contrariété!... Un des pistolets n'a point de piston!"

M. Kierzkowski ne peut en croire ses yeux et ses oreilles.... Mais, Ramsay lui explique qu'il n'a pu découvrir une seule boutique d'armurier dans Québec et que ce sont les seuls pistolets qu'il a pu trouver dans toute la ville.

Les deux pistolets étaient munis de pistons; mais la cheminée de l'un d'eux n'avait pas été limée suffisamment, voilà tout.

Pour apercevoir ce défaut, il fallait connaître à fond le métier des armes, et on sait que M. Ramsay ne possède pas cette connaissance profonde.

Division Montarville. Dimanche dernier, la lutte s'engageait sérieusement dans toute la division Montarville; M. Lacoste à la Pisse de la messe, adressait la parole aux électeurs de la paroisse de Laprairie; sa conduite indépendante, l'énergie de ses vues politiques, ont été appréciés par tous les amis du parti qui l'ont assuré de leur appui et de l'appui de leurs électeurs de la paroisse. L'honorable Dessaulles était là avec ses longs pamphlets et ses tracts, voulant seulement prêcher d'exemple, mais

encore de paroles, entassant accusations sur accusations, abominations sur abominations, de manière à nous faire désespérer de notre pays et de nos hommes publics; disant qu'il avait mis plus de huit jours à étudier ce qu'il avançait, mais qu'il allait l'expliquer dans une heure, maintenant que son intelligence était devenue plus flexible. M. le Docteur Dufresne et M. le Docteur Davignon, lui répondirent avec beaucoup d'habileté et de succès: les auditeurs parurent apprécier la valeur des grands mots de M. Dessaulles, qui lui bout du compte, ne signifient rien. Ils comprennent de quel côté était le droit et les garanties en fait de moralité et d'honorabilité.

A St. Constant, M. Girard repré- sentait M. Lacoste à la fin de la messe: il fut écouté avec beaucoup d'attention, et M. Mag. Lanctôt répliqua; il commença par annoncer aux électeurs de St. Constant, qu'il n'était pas aussi constant qu'eux, et que maintenant il n'était plus ministériel, mais bien rouge; et il continua à réciter le chapelet de l'opposition avec une vigueur qui ne se rencontre que chez un nouveau converti. Ses paroles n'allaient pas très loin, et chacun parut comprendre ce que valent les avancés d'un homme qui se dit homme d'honneur et qui n'hésite pas à blâmer aujourd'hui ce qu'il défendait hier.

M. Dessaulles est venu dans l'après-midi, remplacer son ami M. Lanctôt à St. Constant, mais les électeurs ennuyés, se retirèrent en grand nombre et le laissèrent avec quelques amis dévoués, débâtir tout à l'aise.

M. Lacoste était à St. Philippe dans l'après-midi, accompagné de M. Girard; de l'autre côté se trouvait M. Laflamme, que M. Lanctôt vint rejoindre à St. Constant; la discussion fut longue, mais tout l'avantage resta à M. Lacoste, et chose digne de remarque, M. Lanctôt, qui connaissait l'opinion de la paroisse, ne fit pas l'aveu de ses nouvelles doctrines; au contraire, il parla de son parti et ne toucha pas à sa trahison.

Quoiqu'on fasse, St. Philippe ne se séparera pas, et la très-grande majorité des électeurs est acquise à M. Lacoste. Le temps étant court, et M. Lacoste tenant à visiter toute la division, se rendait le soir à St. Jacques; on l'écouta avec beaucoup d'attention, et on se sépara tard le soir: tous parurent très-satisfaits. Lundi soir M. Lacoste était à St. Constant, et mardi soir à St. Isidore; dans ces deux paroisses, et plus particulièrement la dernière, la sympathie et les marques d'approbation et d'encouragement furent si vives, que M. Lacoste en fut tout ému.

Malgré son âge et ses fatigues, ce digne citoyen consent encore à servir sa patrie: c'est lui qui porte dans ses mains le drapeau canadien; ce n'est pas M. Kierzkowski, un étranger, trop ambitieux pour être patriote.

On veut nous imposer M. Kierzkowski, parce qu'il appartient au parti de l'opposition, eh bien! votons pour M. Lacoste, non seulement parce qu'il appartient au parti national du Bas-Canada, mais parce qu'il est lui-même Canadien, qu'il reconnaît les mêmes traditions nationales, qu'il a les mêmes aspirations, les mêmes tendances que nous! Nous ne voulons pas l'exclusivisme, mais lorsque deux candidats sont sur les rangs, lorsque ces deux candidats sont M. Lacoste et M. Kierzkowski, nous disons hautement: votez pour M. Lacoste, le Canadien probe, honnête, intelligent, honorable et dévoué à sa patrie! Renvoyez à ses affaires son antagoniste qui n'a d'autre mérite que sa liaison au parti rouge, le parti politique le plus méprisable qui ait jamais existé en Canada.

Le Commercial Advertiser du 18 contient, il est vrai, plusieurs extraits de ce rapport, mais les commentaires qu'il publie sur ce même numéro sont une seconde édition des accusations mensongères qui ont donné lieu à cette enquête. Après tout, M. Parsons a bien le droit de soulever son journal par des articles dégoûtants ou l'entêtement du fanatisme et du délire se montre dans toute sa nudité.

Ce n'est donc pas de cette feuille que nous attendions justice: Nous sommes habitués à ses aberrations, et nous savons depuis longtemps, que le public raisonnable n'en fait aucun cas.

C'est à ses confrères que nous nous adressons en ce moment: et nous osons croire qu'ils rendront pleine et entière justice à M. Prieur.

Comme on le sait, l'enquête avait été suscitée par les accusations des journaux anglais, et par les remarques faites par l'hon. juge Mondelet, dans son adresse aux grands jurés des dernières assises criminelles, le 26 mars.

Le savant juge, d'après les rapports publiés, aurait dit en substance: "Je crois pouvoir vous informer de suite que, si l'on en croit des sources officielles et autres, la prison de réforme de l'Isle aux Noix est dans une condition à nécessi-

M. Prieur et la Presse Anglaise de Montréal.

Les ennemis de M. Prieur gardent le silence en ce moment. Leurs attaques violentes n'ont servi qu'à faire ressortir davantage toutes les qualités de cet honorable citoyen, toutes ses aptitudes à remplir le poste difficile que les autorités lui ont confié.

Il n'y a que quelques semaines encore, un redoublement de passion et d'aigreur de la part de ses calomnieux, aurait pu nous faire craindre pour M. Prieur, si nous n'avions connu d'avance la probité irréprochable, l'honnêteté proverbiale et la réputation sans tache du Préfet actuel de l'Isle-aux-Noix.

Nous fûmes des premiers à demander l'insertion d'une enquête, car nous savions que les résultats d'une stricte et sévère investigation viendraient donner raison à la conduite de M. Prieur, et plongeraient dans la confusion les fanatiques de la Presse Anglaise, et notamment le digne rédacteur du Commercial Advertiser, M. Parsons.

L'enquête eut lieu, et suivant nos prévisions, elle tourna au détriment des mécontents et des jaloux. M. Prieur a grandi dans l'opinion de ses amis et dans l'opinion publique: ses efforts pour opérer les réformes nécessaires par les fautes et les scandales de son prédécesseur, M. Dickson, ont été justement appréciés par MM. Nelson, Taché, Macdonnell, Langton et Meredith.

A l'entière confusion de ses accusateurs, le bureau des inspecteurs n'a trouvé que des éloges à lui décerner: pas un seul reproche, pas un signe de mécontentement et de blâme!

Le public se rappellera longtemps de cette affaire; à l'avenir les lecteurs des journaux anglais se tiendront sur leurs gardes.

Pour notre part, nous pouvons le dire, sans crainte: nous sommes libéraux, nous sommes tolérants, nous rendons justice à nos compatriotes d'origine anglaise; au besoin, nous prenons leur défense, lorsqu'ils sont accusés injustement et sans raison. Mais la presse anglaise ne suit pas notre exemple: nous le disons avec peine, les Canadiens-Français qui occupent une position considérable dans l'échelle des fonctions administratives, judiciaires et civiles sont toujours exposés à ses attaques et à ses critiques. Son admiration et ses louanges se portent tout entières sur leurs nationaux, les seuls honnêtes, les seuls capables, les seuls honorables dans la vie publique.

Et, cependant, c'est cette presse qui nous reproche tous les jours de faire parfois de la politique de sentiment, lorsqu'une question d'un intérêt vital pour nos compatriotes est en jeu.

Nous comprenons bien la nécessité où nous nous trouvons, en Canada, de mettre de côté, dans la discussion des affaires politiques, toutes les antipathies de races et de religion, mais nous ne croyons pas que le moyen d'y parvenir soit d'attaquer, d'insulter, d'insulter même, ceux des Canadiens-Français, qui méritent, par la sagesse de leur conduite, la confiance des autorités.

Depuis la nomination du Préfet actuel de la Prison de l'Isle-aux-Noix, on a saisi avec empressement toutes les occasions de l'attaquer, de l'accuser d'incapacité, de demander sa démission et son remplacement par un Anglais.

Pourquoi tant de colère et de rage? Est-ce l'intérêt de l'établissement qui excite tant de sollicitude? Mais chaque fois, les amis de M. Prieur ont réussi à venger sa réputation. Le lendemain, on recommandait cependant.

Mais aujourd'hui, le rapport officiel du bureau des Inspecteurs est soumis au public, pourquoi les calomnieux font-ils semblant d'ignorer ce document.

Pourquoi? parce qu'il renferme la justification complète de M. Prieur. Pour être justes, les journaux qui se sont fait l'écho des infamies publiées d'abord sur le Commercial Advertiser, devraient reproduire tout au long le résultat de l'enquête qu'ils ont provoquée, par leurs attaques.

Cependant, le Herald seul, croyons-nous, s'est occupé du rapport des Inspecteurs: ses confrères se sont tues... Honteux silence, qui nous fait bien pénétrer tout le fanatisme nourri au fond du cœur de ces MM.

Le Commercial Advertiser du 18 contient, il est vrai, plusieurs extraits de ce rapport, mais les commentaires qu'il publie sur ce même numéro sont une seconde édition des accusations mensongères qui ont donné lieu à cette enquête. Après tout, M. Parsons a bien le droit de soulever son journal par des articles dégoûtants ou l'entêtement du fanatisme et du délire se montre dans toute sa nudité.

Ce n'est donc pas de cette feuille que nous attendions justice: Nous sommes habitués à ses aberrations, et nous savons depuis longtemps, que le public raisonnable n'en fait aucun cas.

C'est à ses confrères que nous nous adressons en ce moment: et nous osons croire qu'ils rendront pleine et entière justice à M. Prieur.

Comme on le sait, l'enquête avait été suscitée par les accusations des journaux anglais, et par les remarques faites par l'hon. juge Mondelet, dans son adresse aux grands jurés des dernières assises criminelles, le 26 mars.

Le savant juge, d'après les rapports publiés, aurait dit en substance: "Je crois pouvoir vous informer de suite que, si l'on en croit des sources officielles et autres, la prison de réforme de l'Isle aux Noix est dans une condition à nécessi-

ter l'action prompte et énergique des autorités; car on ne devrait pas laisser un seul instant, subsister un état de choses semblable à celui qui s'y voit."

Le président du bureau donna avis au rédacteur du Commercial Advertiser de l'enquête qui devait avoir lieu, et, en même temps, il lui demanda toutes les informations qu'il pourrait lui communiquer au sujet des plaintes portées contre l'administration de M. Prieur. Comme de raison M. Parsons n'eût pas un mot à répondre.

Après avoir constaté les causes qui ont coopéré à la création des difficultés survenues dans cette institution, depuis la nomination de M. Prieur; après avoir constaté que l'esprit de révolte avait été fomenté par certains officiers de la Prison qui s'étaient pris d'inimitié contre M. Prieur, personnellement, à cause de sa nationalité et de sa religion, le bureau résume son rapport comme suit:

10. Que la révolte qui eut lieu le 3 janvier, moins d'une semaine après l'arrivée de M. Prieur à l'Isle aux Noix, est due à des circonstances en dehors de son contrôle, circonstances résultant de l'état de l'institution antérieure à son administration.

20. Que les mêmes causes qui produisirent l'émeute du 3 janvier ont aussi produit les actes postérieurs réitérés d'insubordination qui ont amené la révolte du 3 février.

30. Qu'il n'y a aucun fondement à l'accusation de partialité à l'égard des détenus canadiens français et des catholiques proférée contre le préfet M. Prieur. Que, bien au contraire, les témoignages des officiers prouvent que le préfet a toujours agi avec la plus stricte impartialité envers les prisonniers et que (sans égard pour les nationalités et les croyances) il a traité les prisonniers en raison de leur conduite dans l'institution.

40. Que la seule accusation précise qui ait été faite aux inspecteurs contre le préfet tient au fait que le détenu McNally n'aurait pas été placé dans la classe à laquelle on le disait avoir des droits d'après la pratique suivie, et que le détenu Barsalou aurait été promu à une classe à laquelle il n'aurait pas droit d'appartenir selon les usages reçus.

50. Que le préfet a répondu de manière à satisfaire complètement le bureau sur cette accusation que les inspecteurs, du reste, considèrent comme frivole et sans portée. De plus, le détenu McNally dont il est mention ici, n'est pas un protestant mais un catholique.

60. Que la conduite subséquente de ces deux prisonniers a prouvé l'exactitude du jugement que le préfet avait porté sur eux. Le premier s'était montré tout à fait indigne de promotion en prenant une part active dans la révolte du 2 février, et le second s'était conduit d'une manière tout à fait exemplaire.

70. Que, relativement aux accusations de sévérité outrée faites contre le préfet, le bureau est d'opinion que la conduite de M. Prieur à l'égard des officiers, employés et prisonniers de l'institution a été marquée au coin de la plus grande douceur, de l'humanité et de la patience, comme il appert par le témoignage des officiers de la maison. Quelques officiers de l'institution crurent même pendant un temps que M. Prieur possédait trop loin son système de douceur et de bonté.

80. Que jusqu'au temps de la révolte du 2 février, le préfet continua, (malgré les circonstances de la révolte du 3 janvier) à s'abstenir d'avoir recours aux mesures sévères et à tenter les moyens de persuasion et de douceur à l'égard des détenus.

90. Qu'après la seconde révolte, le préfet fut convaincu de la nécessité d'envenir à des mesures sévères et extraordinaires comme seul moyen de mettre un terme à l'esprit d'insubordination qui gagnait et de rétablir la discipline de l'institution: ce fut alors qu'il condamna les chefs de cette seconde émeute à recevoir six douzaines de coups de verges; punition qui fut infligée le 4 février.

100. Que cette punition, en égard à la gravité des méfaits et à l'âge des coupables et maintenant chez MM. David Laurent et Laforce, vus Notre-Dame? Ce tableau fait de main de maître à Rome même, peu après l'exaltation du Souverain Pontife, est mis en relief et peut être regardé pour la modeste somme d'un dollar. Qui ne serait heureux d'avoir chez soi le portrait de Pie IX, le Père Commun des Catholiques, le Souverain Pontife de l'Eglise, le grand homme de notre époque? Peut-on désirer un plus bel ornement de salon que ce chef d'œuvre de peinture?

Ce qui doit achever de déterminer à prendre un ou plusieurs numéros, c'est que le profit de cette lettre sera pour une institution appelée à faire autant de bien que d'honneur au pays; je veux dire une nouvelle Salle d'Asile et une institution d'aveugles au faubourg St. Laurent. Si les citoyens charitables veulent venir en aide, cette institution sera achevée et mise en exercice dans quelques mois. MM. Bonissart et Rousselot qui l'ont commencée sans aucune aide, comptent sur leur concours bienveillant; ils espèrent donc trouver encouragement et par suite, moyen de continuer leurs travaux.

Des cartes portant une jolie photographie de ce magnifique tableau sont données à tous ceux qui prendront des numéros.

EXTRAIT DU RECENSEMENT DU COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE. 1861 1851

Table with 2 columns: Year (1861, 1851) and Population counts for various parishes and religious groups.

1861 1851
3695 3194
2846 1
3313
2670 3260
2506 2783
1901 1755
1845 1650
1350 1415
1341 1624

18,948 18,994
264 Autres Origines.
18862 Catholiques.
82 Autres Religions.

R. RAYMOND, Commissaire. St. Hyacinthe, 15 mai 1861.

—Son Excellence le Gouverneur-Général a reçu du Lord-Maire de Londres une lettre écrite en date du 29 avril à propos de la famine qui règne en ce moment dans les Indes par suite des sécheresses qui ont fait manquer les récoltes. Le Lord-Maire y fait un appel chaleureux à la charité du Canada en faveur des milliers de victimes qui meurent de faim. Déjà environ £100,000 ont été souscrits en Angleterre, et les colonies sont appelées à grossir cette somme. Cette lettre a paru dans le dernier numéro de la Gazette du Canada.

telligence, sa bonté et sa fermeté admirablement propre à remplir les fonctions laborieuses et importantes qui lui sont confiées. W.D. NELSON, Président. J. C. TACHÉ. D. E. MACDONELL. JOHN LANGTON. E. A. MEREDITH.

Restauration du Fort de Chambly.

Voici la réponse de l'Hon. Sir Etienne P. Taché, à la lettre de M. Coffin, que nous avons dernièrement publiée dans la Minerve à propos de la restauration de l'ancien Fort Pontchartrain ou du Fort de Chambly: A Monsieur le Lieutenant-Colonel W. F. Coffin, Agent des terres de l'Ordonnance. MONSIEUR LE COLONEL.

Plus ou moins occupé à remplir mes devoirs législatifs, votre lettre, insérée dans la Minerve du 4 du courant, ne m'est parvenue que tout récemment.

Vous avez parfaitement raison de dire que le sujet du Fort Pontchartrain m'intéresse vivement: vous m'avez déjà privé d'information qu'il s'en allait tombant en ruine et maintenant vous m'aprenez qu'il s'écroule sous la rigueur de notre climat! A part l'intérêt que je partage avec mes compatriotes pour la préservation de cette ancienne relique canadienne, des reminiscences de près d'un demi-siècle, à une époque critique de l'histoire du Canada, la rendent doublement précieuse à mes yeux et bien digne d'être préservée contre les ravages du temps.

Je pense que le site du Fort Pontchartrain serait bien choisi pour le but que vous proposez dans votre lettre, du moins pour le district de Montréal. Chambly se trouve au centre d'une grande population, et si l'association récemment formée pour l'exercice du tir à la carabine doit réussir, elle ne peut le faire qu'au milieu des populations fortement agglomérées sur un espace étroit, et où la jeunesse en grand nombre puisse se repaître du beau spectacle de cet exercice utile et vraiment civil: car dans les localités où la population se trouve disséminée le long de longues lisières, suivant le cours des rivières, il est douteux que l'on prenne beaucoup d'intérêt à des exercices auxquels un bien petit nombre aurait occasion de se livrer. Quant à cette partie de la province, Québec me paraît encore le lieu le plus convenable pour loger les armes de précision, et comme centre de rendez-vous pour l'instruction des tireurs.

Ignorant encore jusqu'à quel point se réaliseraient nos espérances pécuniaires, je ne puis dire si l'association se



CORBILLARDS.

M. F. X. CUSSON prend la liberté d'annoncer au public qu'il est procureur de SOUVREAU et MAGNIFIQUES CORBILLARDS, en outre splendides que ceux qu'il avait auparavant; ainsi que de MAGNIFIQUES ATLAGES COSTUMES DE DEUIL, et qu'il louera à un bon marché que partout ailleurs.

LES personnes qui voudront bien honorer de leurs commandes, peuvent être certaines qu'elles seront beaucoup mieux servies que par le passé, sous le rapport de la beauté des CORBILLARDS, de la ponctualité et du bon marché.

ROVAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que la Compagnie "ROYAL INSURANCE COMPANY" a obtenu du Ministre des Finances une LICENCE pour conduire les affaires de la Compagnie d'Assurance, d'après le Statut 23e, Vict., chap. 33.

AVIS D'AFFAIRES.

LES Soussignés ont OUVERT UN MAGASIN D'ÉPICERIES pour les FAMILLES dans les Nouvelles Bâties de M. Pratt, Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, où ils feront des affaires de leur propre compte sous le nom et raison de C. A. MARCHAND & Cie.

ÉPICERIES POUR FAMILLE, ASSORTIMENT GENERAL D'ÉPICERIES VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, &c., &c., &c.

NOTRE-DAME ET ST. DENIS.

LES Soussignés ont ouvert, le 1er, Mai courant, un Magasin d'Épiceries en Détail, spécialement pour le SERVICE DES FAMILLES.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leur permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

AVIS PUBLIC.

Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada.

ATTENDU que les Revenus du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada ne suffisent pas pour solder l'intérêt annuel des Démentures émises et garanties par le dit Fonds; ET VU que des sommes très-considérables ont été déjà fournies à aide du Revenu Général de la Province pour venir en aide au dit Fonds; ET ATTENDU qu'en conséquence de l'insuffisance du dit Fonds pour rencontrer ses obligations, le Gouvernement a été autorisé à acheter les dites Démentures, mais aucune disposition n'a été faite concernant de nouvelles sommes à être fournies et provenant du Revenu Général pour payer l'intérêt des dites Démentures.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné qu'à compter du jour du paiement de l'intérêt semi-annuel du 31 décembre 1860, aucun nouveau paiement ne sera fait sur les Bons émis du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada, excepté des Revenus du dit Fonds. Les possesseurs des dites Bons sont informés que le Gouvernement du Canada est prêt à racheter les dites Démentures complètement au pair, lorsqu'elles seront présentées au Receveur Général du Canada ou aux Agents Financiers à Londres, MM. Baring, Brothers & Co., et MM. Glyn, Mills & Co., après le 1er de Janvier, 1861, et l'intérêt sera accordé sur les dites Démentures au taux de cinq pour cent par année, jusqu'au moment où elles seront présentées pour être rachetées; Pourvu que telle présentation ait lieu dans l'année finissant le 31 décembre 1861.

HUDON & GELINAS.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES.

138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très-réduits dans la boutique, et en outre de ces marchandises en caoutchouc et en cuir, Chapeaux en laine et autres, pour Messieurs.

10 Avril.

Premunissement contre les contrefaçons.

NUL de ce remède n'est véritable (Genuine) à moins que la signature de R. et L. PERRY & Co., ne soit apposée sur chaque enveloppe et inscrite dans la bouteille, et chaque de ces bouteilles est fermée par une capsule brevetée, portant en toutes lettres le nom et l'adresse du propriétaire.

BUREAU DE POSTE.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES MALLES DE MONTREAL.

Table with columns for destination (e.g., Québec, Montréal, St. Louis) and arrival/departure times.

LAURENT & LAFORGE.

CHRISTAL, BLOC RUE NOTRE-DAME, ÉTABLISSEMENT.

PIANOS, HARMONIUMS.

Des premières Fabriques du Canada et des États-Unis.

DEPOT DE MUSIQUE EUROPÉENNE ET AMÉRICAINE.

MM. LAURENT & LAFORGE ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir plusieurs Harmoniums de la célèbre Maison de S. D. Smith, de Boston; ainsi qu'un Assortiment complet de Musique Religieuse et Profane, Fantaisies brillantes pour Piano, Romances Françaises, Morceaux pour Distribution de Prix, &c. &c.

Le Dr. Guerin.

AYANT une pratique de 18 ans à la campagne, à une son bureau au No. 5, rue St. Lambert, Montréal, 29 avr. 1860.

AVIS D'AFFAIRES.

LES Soussignés transporteront leur Magasin d'ancien bâties de la Rue St. François Xavier, No. 35, occupés pendant longtemps par M. Fisher, et à présent par M. Armon, ou ils s'occupent des affaires d'Encaissement, et de toutes autres ventes au dehors, soit en français et en anglais.

Étant agens de plusieurs moulins du Haut-Canada, ils reçoivent constamment de la farine de toutes sortes qu'ils offrent en vente aux plus bas prix modérés.

PATTERSON & GREGORY.

PATERSON & GREGORY, Encanteurs et Marchands à Commission se chargent de toute Vente soit de propriété mobilière ou de meubles, à la Ville et à la Campagne. Les ventes seront faites en français ou en anglais.

HOTEL DE L'EMPIRE. No. 12, RUE BONNEOIRS.

CE VASTE ÉTABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés, où l'on pourra s'arrêter en quelques minutes, de tous les mets que l'on peut se procurer dans aucun Restaurant de première classe.

LE SOUSSIGNÉ a été nommé INSPECTEUR DES BATEAUX À VAPEUR pour le Port de Montréal.

THOMAS FESSENDEN.

N. B.—Au 1er Mai tiendra son Bureau No. 27, Rue St. Gabriel.

VALMER'S HAIR INVIGORATOR FOR THE HAIR.

JOHN PALMER.

Perruquier-Coiffeur et Parfumeur.

RASOIRS DE RODGERS.

DR. W. E. BOWMAN.

GIBSON CERATE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LES DEUX VAPEURS ÉCONOMIQUES pour le FRET et les PASSAGERS.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

ATTENTION!!

LES Soussignés transporteront leur Magasin d'ancien bâties de la Rue St. François Xavier, No. 35, occupés pendant longtemps par M. Fisher, et à présent par M. Armon, ou ils s'occupent des affaires d'Encaissement, et de toutes autres ventes au dehors, soit en français et en anglais.

Étant agens de plusieurs moulins du Haut-Canada, ils reçoivent constamment de la farine de toutes sortes qu'ils offrent en vente aux plus bas prix modérés.

PATTERSON & GREGORY.

PATERSON & GREGORY, Encanteurs et Marchands à Commission se chargent de toute Vente soit de propriété mobilière ou de meubles, à la Ville et à la Campagne. Les ventes seront faites en français ou en anglais.

HOTEL DE L'EMPIRE. No. 12, RUE BONNEOIRS.

CE VASTE ÉTABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés, où l'on pourra s'arrêter en quelques minutes, de tous les mets que l'on peut se procurer dans aucun Restaurant de première classe.

LE SOUSSIGNÉ a été nommé INSPECTEUR DES BATEAUX À VAPEUR pour le Port de Montréal.

THOMAS FESSENDEN.

N. B.—Au 1er Mai tiendra son Bureau No. 27, Rue St. Gabriel.

VALMER'S HAIR INVIGORATOR FOR THE HAIR.

JOHN PALMER.

Perruquier-Coiffeur et Parfumeur.

RASOIRS DE RODGERS.

DR. W. E. BOWMAN.

GIBSON CERATE.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LES DEUX VAPEURS ÉCONOMIQUES pour le FRET et les PASSAGERS.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

ATTENTION!!

LES Soussignés transporteront leur Magasin d'ancien bâties de la Rue St. François Xavier, No. 35, occupés pendant longtemps par M. Fisher, et à présent par M. Armon, ou ils s'occupent des affaires d'Encaissement, et de toutes autres ventes au dehors, soit en français et en anglais.

Étant agens de plusieurs moulins du Haut-Canada, ils reçoivent constamment de la farine de toutes sortes qu'ils offrent en vente aux plus bas prix modérés.

PATTERSON & GREGORY.

PATERSON & GREGORY, Encanteurs et Marchands à Commission se chargent de toute Vente soit de propriété mobilière ou de meubles, à la Ville et à la Campagne. Les ventes seront faites en français ou en anglais.

HOTEL DE L'EMPIRE. No. 12, RUE BONNEOIRS.

CE VASTE ÉTABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés,